

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois d'Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Dunière sur Eyrieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard Brosse, Maire de la commune de Dunière sur Eyrieux.

*Date de convocation : 26.03.2018*

PRESENTS : G.BROSSE, J.CANOSI, C.FANGET, I.ICARD, P.MARCOUX, J.MAWART M. PALIX, A.VALETTE pouvoir à G.BROSSE, S.ROZMANOWSKI, D.BOISSEL

SECRETAIRE DE SÉANCE : I.ICARD

**1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 13 Mars 2018**

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal a été transmis à chacun des Conseillers Municipaux pour lecture et avis. Aucune autre observation n'étant faite, il est procédé au vote en Conseil Municipal :

VOTE :            POUR : 10    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**2. Délibération portant sur une demande de subvention – DETR**

Monsieur Le Maire rappelle la réflexion menée par l'ensemble des élus sur la rénovation de la salle des fêtes de la commune de Dunière sur Eyrieux. Ce projet permet de réaménager l'espace intérieur, de créer une cuisine plus spacieuse et ouverte sur la salle de réception et d'ouvrir sur un local extérieur permettant le stockage du matériel.

La salle des fêtes est l'unique lieu public de Dunière sur Eyrieux. Elle accueille l'ensemble des manifestations de la commune ainsi que la majorité des manifestations portées par les associations (Vœux du Maire, Fête de l'été, Brasucade, vide-grenier, yoga...)  
Cette rénovation, d'intérêt général, bénéficiera à l'ensemble de la population Duniéroise.

Le projet cité en objet porte sur un montant global de 46 497.56 € Ht,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte l'opération de « Rénovation de la Salle des Fêtes », tels que définie ci dessus
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 d'un montant de 13 949.27 € (taux sollicité de 30%),

**VOTE :    POUR : 10    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

### 3. Délibération portant sur une demande de subvention – Région

Monsieur Le Maire rappelle la réflexion menée par l'ensemble des élus sur la rénovation de la salle des fêtes de la commune de Dunière sur Eyrieux. Ce projet permet de réaménager l'espace intérieur, de créer une cuisine plus spacieuse et ouverte sur la salle de réception et d'ouvrir sur un local extérieur permettant le stockage du matériel.

La salle des fêtes est l'unique lieu public de Dunière sur Eyrieux. Elle accueille l'ensemble des manifestations de la commune ainsi que la majorité des manifestations portées par les associations ( Vœux du Maire, Fête de l'été, Brasucade, Vide-Grenier, Yoga....)

Cette rénovation, d'intérêt général, bénéficiera à l'ensemble de la population Duniéroise.

Le projet cité en objet porte sur un montant global de 46 497.56 € Ht,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte l'opération de Rénovation de la Salle des Fêtes, tels que définie ci dessus
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention à la région au titre du Plan en faveur de la ruralité pour un montant de 23 248.78 € (taux sollicité 50%),

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 4. Délibération portant sur la convention Assurance avec le CDG07

La Mairie de Dunière sur Eyrieux confie au Centre de Gestion la mission facultative de gestion du contrat de l'Assurance des Risques Statutaires.

Jusqu'à ce jour une convention à titre gratuit été faite entre la collectivité et le Centre de Gestion ; ce dernier étant rémunéré directement par l'assurance à hauteur de 1% du montant des cotisations annuelles versées par la Mairie à l'assurance (soit environ 35 €).Le Centre de Gestion nous informe que cette convention n'est pas légale.

Afin d'agir dans un cadre juridique respecté, le Centre de Gestion nous adresse une nouvelle convention qui porte sur les conditions suivantes :

- Mission : Gestion du contrat de l'Assurance des Risques Statutaires,
- Durée : 4 ans,
- Coût : 1 % du montant annuel des cotisations versées à l'Assurance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve ladite convention,
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs,

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

## 5. Débat complémentaire sur le PADD

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la mise en révision du POS en PLU le 27 novembre 2014. Le PADD, Projet d'aménagement et de développement durables constitue le projet de la commune à partir duquel la partie règlementaire et opposable du PLU sera établie.

Le code de l'urbanisme stipule « qu'un débat ait lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD (...) au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du PLU ».

**Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.**

Monsieur le Maire introduit le débat en rappelant que le projet de PADD a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal préalablement à la tenue de cette séance et qu'il a été travaillé par la commission urbanisme avec l'appui du cabinet BEAUR.

Un premier débat a eu lieu en Mai 2017, étant donnée l'évolution du projet suite aux remarques des services et à la prise en compte de l'extension du périmètre natura 2000, le Maire souhaite organiser un débat complémentaire qui concerne le choix des sites d'urbanisation et la prise en compte de l'environnement.

Il demande l'avis des élus sur les orientations générales de ce PADD et leurs questions.

Les élus s'interrogent sur le zonage exact de la zone Natura 2000.

Un débat a lieu sur les possibilités d'ouvrir des zones à l'urbanisation dans les années à venir,

Des interrogations portent sur la compensation à faire lorsqu'une demande de déclassement de parcelles naturelles en parcelles constructibles est faite,

Les autres éléments du PADD n'appellent pas de remarques supplémentaires des élus.

Conformément au code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. Le projet de PADD est annexé à la présente délibération.

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu le débat sur le PADD ayant eu lieu

**Le conseil municipal :**

- **Prend acte** de la tenue d'un débat complémentaire sur les orientations générales du PADD.

**VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

## 6. Questions diverses

Ont été évoqués les points suivants :

- ✓ Les travaux de reprise de cheminement piétons le 11 avril,
- ✓ La fin des travaux de fleurissement du talus à l'entrée du village,
- ✓ Le chantier de voirie Quartier La Traverse en juin,
- ✓ L'ouverture du commerce début mai,
- ✓ Le départ de Nicole DESRIVIERES et son remplacement,
- ✓ Le SIVU Des Ecoles du RIOUVEL,
- ✓ Le SIVU du cimetière des Moineries,